

QUESTION ÉCRITE E-5342/08
posée par Dirk Sterckx (ALDE)
à la Commission

Objet: Quatrième programme d'action en matière de sécurité routière

L'année 2010 constitue une date butoir pour la réalisation de l'objectif de l'Union européenne de réduire de moitié le nombre de victimes de la route (fixés en 2001), et marque également la fin du troisième programme d'action en matière de sécurité routière. Quelles leçons allons-nous tirer de ces dix dernières années? Quand la Commission européenne présentera-t-elle son quatrième programme d'action en matière de sécurité routière, et quand fera-t-elle des propositions concrètes relatives aux nouveaux objectifs de réduction du nombre de victimes de la route pour 2020? Quelles priorités la Commission européenne est-t-elle susceptible de fixer?